

31 - Sport de Haut Niveau - Contrats de développement sportif - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Il est proposé d'attribuer diverses subventions à des associations sportives au titre des divers dispositifs ou manifestations :

1 - Programme «Manifestations sportives»

- **Amicale cycliste de Besançon** **1 500 €**
Organisation de la Montée Jean de Gribaldy - mardi 15 juillet 2014

En cas d'accord, la dépense de **1 500 €** sera prélevée sur la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300.

2 - Programme «Animations sportives»

2.1 - Développement d'actions Sport et handicap

- La Ville de Besançon accompagne les associations sportives dans l'accueil et la proposition d'activités adaptées aux personnes en situation de handicap. Ainsi, pour atteindre cet objectif, elle s'appuie sur des structures spécialisées tel que le Comité Régional Handisport pour son expertise sur cette thématique précise.

Il est proposé le versement d'une subvention de 4 000 € à cette association, selon le programme défini dans la convention annuelle.

En cas d'accord, la dépense de **4 000 €** sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

2.2 - Animations scolaires dans le cadre du Tour de France

Le Tour de France sera à Besançon les 15 et 16 juillet prochain. Dans le cadre de cet événement, deux journées d'animation seront proposées aux élèves des écoles primaires bisontines les 1^{er} et 3 juillet. L'Amicale Cycliste de Besançon est mobilisée pour la mise en place de ces temps d'animations ainsi que pour leur préparation.

Ainsi, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Amicale Cycliste de Besançon.

En cas d'accord, la dépense de **2 000 €** sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

2.3 - Structure de formation football

Au titre de la saison 2013-2014, la Ville de Besançon souhaite poursuivre l'accompagnement des clubs de football bisontins dans leurs démarches de formation des plus jeunes, avec pour objectif un retour d'une équipe bisontine au niveau national.

Ainsi, pour atteindre cet objectif, il est proposé de verser les subventions suivantes, en contrepartie des actions des formations des éducateurs engagées par les clubs et de leur investissement au profit des sections sportives :

| | |
|----------------------------|---------|
| - Racing de Besançon | 8 000 € |
| - Sporting Club Clemenceau | 3 750 € |
| - ASPTT Besançon football | 650 € |
| - PSB Football | 3 500 € |

En cas d'accord, la dépense totale, soit 15 900 €, sera imputée sur la ligne 65.40/6574. 004825 CS 20300.

3. Programme «Sport de Haut Niveau»

3.1 - Clubs Elite

Depuis 2005, la Ville de Besançon a inscrit son soutien au Sport de Haut Niveau dans le cadre de Contrats de Développement Sportif conclus pour 3 saisons et élaborés sur la base d'un projet partagé, d'engagements financiers précisés et de la mise en place d'un dispositif de suivi et de contrôle de gestion.

En raison de la fin de mandat, le Conseil Municipal du 4 juillet 2013 avait validé la signature de nouveaux Contrats de Développement Sportif couvrant une seule saison sportive pour se terminer au 30 juin 2014.

A l'issue de cette saison et compte tenu des différents résultats sportifs et financiers, il est nécessaire de préciser les conditions du soutien aux deux clubs «élite» et de présenter la conclusion de nouveaux Contrats de Développement Sportif pour les saisons 2014-2015 / 2015-2016 / 2016-2017. Des avenants annuels préciseront les montants du soutien municipal en tenant compte des niveaux sportifs d'évolution des clubs.

ESBF - Handball

Financièrement le club maintient l'équilibre au 30 juin 2014.

Sportivement l'équipe phare termine dernière de D1 à l'issue des plays-down et est donc reléguée en D2. Cependant le club a déposé un dossier de maintien en D1 administratif qui pourrait aboutir si Dijon ne validait pas financièrement sa montée. Dans l'attente de cette décision, il sera décidé deux montants d'aide différents selon le niveau d'évolution de l'équipe la saison prochaine.

- Hypothèse d'un maintien en D1 : il est proposé de maintenir la subvention actuelle soit 430 K€ par an.

- Hypothèse d'une descente en D2 : afin de garantir un niveau de subvention permettant à l'ESBF d'envisager un retour immédiat en D1, la Ville propose la signature d'un Contrat de Développement Sportif stipulant un montant de 380 K€ sur la saison 2014-2015. Ce montant sera revu sur l'année suivante si l'ESBF n'accède pas à la D1 (saison 2015-2016).

ESBM - Handball

Sportivement le club se maintient en D2 et le Centre de Formation du club, tout comme celui de l'ESBF, a pu se développer grâce au partenariat avec l'Université de Franche-Comté. Financièrement l'ESBM réalise une saison déficitaire de l'ordre de 130 K€, intégrant une provision importante de 40 K€ pour risque de redressement URSSAF. Il est proposé de maintenir le montant de sa subvention annuelle à 430 K€ au titre de la saison 2014-2015. Concernant l'avance consentie de 50 K€ à ce club, ce dernier a déjà remboursé à la Ville la somme de 25 K€, il reste donc 25 K€ à rembourser sur les saisons sportives 2015-2016 et 2016-2017.

Les montants de ces deux contrats seront prélevés au titre de chaque exercice (2014 et 2015) sur la ligne de crédit 65.40.6574.004824.20300.

3.2 - Clubs participant à une compétition nationale

Dans le cadre du programme de soutien au Sport de Haut Niveau, la Ville apporte une aide financière particulière aux clubs de sports collectifs dont une équipe au moins évolue dans un championnat national. L'aide s'ajoute à la subvention annuelle versée au titre du sport amateur ainsi qu'aux autres aides apportées éventuellement à l'occasion des actions d'animation.

Depuis 2005, ces aides s'inscrivent dans le cadre de Contrats de Développement Sportif qui reprennent sous une forme allégée le schéma des CDS conclus avec les clubs professionnels.

Le Conseil Municipal du 7 juillet 2011 a validé les nouveaux contrats conclus pour trois saisons. Les situations sportives ou financières des clubs en juin 2014 imposent la signature de nouveaux CDS pour une durée de 3 ans.

Concernant le basket-ball, l'équipe fanion du BESAC a joué les premiers rôles en N3 et a frôlé la montée en N2. Le club conserve des ambitions élevées l'année prochaine et vise une accession en N2. Il est donc proposé de maintenir la subvention de cette année sur la saison prochaine, soit 55 K€. L'équipe féminine du BBC ne s'est pas maintenue en National 3 au terme de cette saison et rejoint le niveau régional, mais l'équipe masculine fait le chemin inverse et accède à la N3. Il est donc proposé pour ce club de porter l'aide de la Ville à 55 K€ annuels pour la saison 2014-2015 en intégrant directement l'aide au titre du sport amateur et du contrat d'animation au CDS.

Pour l'Olympique Bisontin il est proposé d'échelonner sur les saisons sportives 2015-2016 et 2016-2017, le remboursement de 13 K€ restant dû suite à l'avance consentie en juin 2012, et d'aider le club pour la saison à venir à hauteur de 60 K€, comme lors de la saison 2013-2014.

Le Besançon Volley Ball, qui descend en N3 disposait d'une subvention de 27 K€ en N2 masculin, qu'il est proposé de ramener à 23 K€ sur la saison à venir.

En football, le Racing Besançon accède au terme de la saison écoulée en CFA 2. Le club poursuit donc son redressement sportif puisqu'il a obtenu une seconde accession en 2 ans. Le projet associatif proposé tend à davantage de professionnalisation de l'encadrement afin de structurer le club et l'inscrire dans la durée. Il est proposé de porter la subvention du Racing Besançon à 120 K€ en intégrant directement l'aide au titre du sport amateur et du contrat d'animation au CDS.

Concernant les autres disciplines et autres clubs, il est proposé de maintenir les subventions au niveau de l'exercice précédent.

Ces propositions figurent dans le tableau récapitulatif suivant :

| CONTRATS DE DEVELOPEMENT SPORTIF Participation d'équipes seniors à des Compétitions Nationales | | Rappel 2013/2014 | Proposition CDS 2014/2015 |
|---|--------------------------------------|-----------------------------------|--|
| AS PALENTE ORCHAMPS HANDBALL | Féminines en N1 | 50 000 € | 50 000 € |
| BESAC - Basket (Besançon Avenir Comtois) | Masculins N3 | 55 000 € | 55 000 € |
| BESANCON BASKET CLUB | Masculins N3 | 40 000 € | 55 000 € |
| OLYMPIQUE BISONTIN | Fédérale 3 | 60 000 € | 60 000 € |
| BESANÇON DOUBS HOCKEY CLUB | D3 | 5 000 € | 5 000 € |
| BESANÇON VOLLEY BALL | Masculins N3 et féminines N3 | 27 000 € | 23 000 € |
| ROLLER HOCKEY BISONTIN | Equipes en N2 et N3 | 5 000 € | 5 000 € |
| ASC Salins de Bregille | Torball + Basket fauteuil handisport | 10 000 € | 10 000 € |
| RACING BESANÇON | Masculin CFA 2 | 60 000 € | 120 000 € |
| TOTAL | | 312 000 € | 383 000 € |

Le montant de 383 000 € sera prélevé au titre de chaque exercice (2014 et 2015) sur la ligne de crédit 65.40/6574.004824 CS 20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer de nouveaux Contrats de Développement Sportif pour la période 2014-2017 avec l'ESBM et l'ESBF,

- attribuer à ces deux clubs au titre de la saison 2014-2015 les subventions suivantes :

* 430 K€ au profit de l'ESBF si le club évolue en D1 et 380 K€ si le club évolue en D2

* 430 K€ au profit de l'ESBM

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer de nouveaux Contrats de Développement Sportif pour la période 2014-2017 avec l'ASPOHB, le BESAC (Besançon Avenir Comtois), BBC, Olympique Bisontin, Besançon Doubs Hockey Club, BVB, Roller Hockey Bisontin, ASC Salins de Bregille, Racing de Besançon,

- attribuer des subventions au titre de la saison 2014-2015 à ces clubs sur la base des montants figurant dans le tableau ci-dessus,

- adopter les subventions prévues dans les programmes manifestations et animations sportives.

«M. Ludovic FAGAUT : Comment disiez-vous la dernière fois au Conseil Municipal en ce qui concernait la motion sur le Lycée de Montjoux quand on l'a présentée ? Vous avez dit «mal joué» ou «bien joué» je crois, plutôt «bien joué» et moi là j'ai envie de vous dire «mal joué» concernant votre prise de position par rapport aux subventions sur le sport de haut niveau car ici ce n'est pas un jeu et je vais vous en énumérer les critères. Vous êtes pris d'abord à votre propre piège entre les paroles de campagne et les actes. Je cite votre programme de campagne page 26, rubrique «faire de l'égalité un droit fondamental». Vous écrivez «vouloir combattre la persistance des inégalités et promouvoir la parité». Et je vais m'adresser maintenant à Mme SUGNY, vous allez être servie, vous qui avez osé donner des leçons de morale en matière de parité aux groupes d'opposition concernant la démission d'une de nos colistières lorsque M. OMOURI a intégré le Conseil Municipal le 17 avril dernier. Regardez comme la majorité à laquelle vous appartenez se comporte sur la question. Sommes-nous déjà dans un premier temps victimes d'une mauvaise politique du sport de haut niveau sur la dernière mandature car la parité de subventions entre les clubs d'élite n'était déjà pas respectée ? Pour mémoire, l'ESBF et l'ESBM évoluant pour les filles en LFH division 1 française et pour les garçons en division 2 française, donc un niveau de différence, avaient la même subvention. Première erreur sur la parité et l'équité. L'objectif de l'intervention n'est pas d'opposer les clubs entre eux mais de rétablir l'équité entre les clubs au regard du niveau auquel ils exercent. Vous allez attribuer une subvention à la baisse de 50 000 € pour l'ESBF du fait de leur descente en 2^{ème} division en disant, je cite dans le rapport «accompagner pour permettre un retour immédiat dans l'élite». C'est la deuxième erreur sur le côté paradoxal de vos choix. On baisse mais on vous accompagne pour remonter car on sait très bien qu'une baisse de 50 000 € aura obligatoirement un impact sur le niveau sportif de l'équipe avec notamment la difficulté à faire rester certaines joueuses au club. Posez-vous la question, et Dieu sait qu'elles nous ont fait du mal cette année, pourquoi autant de joueuses de qualité passées par Besançon ou formées à Besançon les années précédentes évoluent désormais dans d'autres clubs de l'hexagone, donc pourquoi n'avons-nous pas pu les conserver ici à Besançon ? Troisième erreur : vous sanctionnez le club fort de ses 300 licenciés, de 177 partenaires apportant 370 000 €, échange de produits compris au sein de leur club affaires avec des bénévoles à l'engagement exemplaire remplissant le Palais des Sports à chaque match et où les dirigeants ces dernières années ont fait les efforts pour rétablir à l'équilibre le budget du club pour dégager même cette année, quoiqu'on en dise en commission, un excédent. Vous prenez même le risque que le club perde son centre de formation parce que c'est la règle du haut niveau si le club évolue durant deux années en 2^{ème} division. Quatrième et dernière erreur, et pas des moindres, quel sport de haut niveau voulez-vous vraiment à Besançon Monsieur FOUSSERET ? Le sport de haut niveau est un vecteur de communication, de développement économique, de lien social culturel et vous n'en faites pas une priorité. Vous reléguez le sport de haut niveau au second plan. Le sport de haut niveau n'est pas un one shoot mais c'est le

développement continu des clubs bisontins pour qu'ils nous proposent au quotidien des spectacles sportifs.

Nous souhaitons trois éléments. Comme cela a été fait lors de la saison 2009-2010 lorsque vous avez attribué une prime exceptionnelle à la montée de 75 000 €, nous souhaitons que soit gelée la subvention du club de l'ESBF à hauteur de 430 000 € comme l'année précédente pour enfin rétablir l'équité entre les clubs évoluant au même niveau l'année prochaine, c'est-à-dire en 2^{ème} division. Deuxième élément, que soit dissocié le vote aux clubs de haut niveau pour que nous puissions nous exprimer différemment sur les différentes subventions attribuées s'ils n'apportaient pas une attention particulière au premier point. Que vous nous apportiez très précisément les critères de niveau retenus pour que deux clubs qui évoluent dans la même division avec des frais similaires et des budgets quasiment similaires ne soient pas subventionnés à la même hauteur.

M. LE MAIRE : Je suis un peu surpris, vous faites état de mes propos de campagne, j'étais d'ailleurs assez heureux lorsque le sujet était venu, on en avait parlé pendant ma campagne parce que, en fait, sans m'être concerté avec Jacques GROSPERRIN, nous avons fait la même réponse qu'effectivement il fallait qu'on tienne compte pour les subventions du niveau de la ligue où on s'engage mais aussi des finances des clubs. C'est cela qu'a écrit Jacques GROSPERRIN dans la lettre de réponse qu'il a envoyée à une Présidente de club de basket je crois. Nous faisons exactement la même chose. Quand vous dites des choses justes, Monsieur GROSPERRIN, je ne veux pas systématiquement dire qu'elles ne sont pas bonnes. Alors j'ai même dit : «est-ce qu'il n'y a pas eu une fuite mais non, d'un côté ou de l'autre» -je retire ce que j'ai dit pour ne pas prolonger le débat-. Donc je pensais que, appliquant quelque chose que vous-même vous aviez proposé, parce que vous avez eu la prudence de le proposer, vous seriez d'accord là-dessus. Je constate que non mais Abdel vous répondra.

M. Christophe LIME : Nous considérons que le sport de haut niveau a toujours été porteur de messages forts dans le cadre de la culture populaire. Ainsi l'Equipe de France de Football a renoué une liaison avec son public et la diversité était une force à l'intérieur de cette composition d'équipe. Malheureusement le sport de haut niveau donne l'image d'un sport business plutôt que d'émancipation très régulièrement. C'est pourquoi nous saluons le travail des clubs sportifs bisontins de haut niveau qui aussi continuent à défendre les valeurs du sport notamment en formant des jeunes joueurs ou joueuses dans leur centre de formation. Cependant nous souhaiterions que la Ville aille plus loin à terme en affichant les mêmes montants de subventions aux clubs phares de même niveau dans les centres de développement sportif, qu'ils soient masculins ou féminins, notamment le handball, même si nous savons que l'ESBM ne dispose pas des subventions pour les centres de formation dont l'ESBF bénéficie. Il nous semblerait plus cohérent à l'avenir de repercuter cet écart sur la partie formation du contrat de développement sportif afin que la Ville de Besançon puisse afficher qu'elle soutient à même hauteur le sport de haut niveau masculin et féminin. Cette action permettrait à Besançon d'être à l'avant-garde de la parité dans le sport de haut niveau qui, je le répète aujourd'hui, n'est pratiquée dans aucune collectivité malheureusement, de droite comme de gauche.

M. Philippe MOUGIN : Même si M. FAGAUT m'a damé le pion, je voulais faire remarquer le manque de parité homme - femme, chose pour laquelle on nous avait bien épinglés lorsque notre collègue avait démissionné. C'est d'ailleurs ce que j'ai dit à M. GHEZALI pour l'histoire de la parité, il y a quand même une grosse disparité entre les femmes et les hommes alors que les femmes ont montré par le passé un grand dynamisme et ont fait rayonner notre ville. Donc c'est la raison pour laquelle sur le paragraphe 3 nous nous abstenons.

M. Laurent CROIZIER : Je voudrais focaliser mon intervention sur un aspect bien spécifique, le sport de haut niveau en tant que vecteur de communication. Je pense que pour l'image de la Ville, Besançon doit se démarquer, se créer en matière sportive comme dans d'autres secteurs d'ailleurs, sa propre identité. Nous parlons ici de subventions conséquentes, parfois à 6 chiffres, d'où l'importance d'être rigoureux, de procéder à une véritable réflexion et de considérer également comment nos clubs sportifs de haut niveau influent sur l'image de la ville. Je trouve dommage que le sport féminin qui est une tradition de la Ville de Besançon ne soit pas suffisamment mis en valeur, l'ESBF était la saison précédente, sauf erreur de ma part, notre unique club de sport en première division nationale d'un sport

collectif. Comme beaucoup d'autres municipalités vous avez en effet précédemment et vous confirmez aujourd'hui le choix de subventionner de façon moindre les clubs féminins par rapport à leurs homologues masculins alors qu'en se positionnant différemment vous leur donniez une longueur d'avance. Donc nous souhaitons aussi que la subvention sportive de l'ESBF soit maintenue à la hauteur de la saison précédente pour l'aider non seulement à remonter mais aussi à préparer dès maintenant un retour serein et pérenne en première division.

M. Jacques GROSPELLIN : Je me félicite de voir qu'il y a un consensus en tout cas au niveau de ce club qui nous a tant fait vibrer depuis de nombreuses années. Le principe de formation a été un des cadres directeurs de la politique et c'est vrai que nous avons au sein de cette équipe été aussi quelque part un creuset, en tout cas un vivier d'athlètes de très haut niveau dont on était très fier, vous étiez très fier aussi Monsieur FOUSSERET...

M. LE MAIRE : Absolument.

M. Jacques GROSPELLIN : ... lorsqu'ils revenaient des jeux olympiques, on a beaucoup de filles qui sont en Equipe de France. Je voudrais dire trois choses, la première c'est par rapport à la lettre, si vous l'avez bien lue jusqu'au bout et je suis persuadé que vous l'avez lue à ce moment-là, c'est que je demandais à ce qu'il y ait la parité entre les sports masculins et les sports féminins. La deuxième chose, parfois il y a des budgets de communication qui permettent de compenser, on le sait, dans certaines collectivités mais je crois qu'il ne faut pas rentrer dans ce type-là et enfin nous l'avons fait lorsque j'étais vice-président du Conseil Général, nous l'avons fait vis-à-vis d'autres clubs de sport et nous avons mis ensemble une sorte de cliquet qui permettait à un club qui descendait d'un certain niveau pendant un an le maintien de la subvention pour leur permettre de remonter et je crois qu'autour de ces bancs, en tout cas sur ces chaises, aujourd'hui j'ai l'impression qu'il y a un consensus fort et je ne voudrais pas que ce soit quelque chose qui soit simplement de la politique politicienne mais on a bien compris que c'était de la politique sportive aujourd'hui et que l'ESBF a vraiment besoin de nous. Merci.

M. LE MAIRE : Mais l'ESBF est un club qui nous est cher. J'ai reçu encore hier matin le nouveau Président M. WEBER, et je crois qu'ils reconnaissent que la Ville est leur principal soutien et que sans la Ville le club n'existerait plus. Nous n'avons pas du tout envie que ce club disparaisse. Après, cela dit il y a un certain nombre de règles mais j'ai bien lu votre lettre, je la relirai même et je confirme, à moins que j'aie des trous de mémoire ce qui n'est pas impossible, que ce que nous faisons c'est ce que vous aviez proposé. Vous aviez parlé des budgets, à budget équivalent -ça va être comme disent les journalistes un marronnier- on va ressortir ce courrier quand même pour voir ce qui a été dit exactement.

Mme Anne VIGNOT : En tout cas juste une chose que j'aimerais faire ressortir dans cette discussion c'est qu'on peut voir assez régulièrement que la corrélation entre budget et haut niveau n'est pas forcément établie et qu'on a bien besoin de réenvisager le modèle économique du sport de façon fondamentale parce qu'on voit qu'on monte sur une gabegie qui a été démontrée en particulier sur le Brésil et qu'il faut vraiment dans les conditions de pauvreté dans lesquelles on se trouve que l'on fasse en sorte que le sport montre aussi un équilibre au niveau des finances et un équilibre au niveau de la dépense.

Mme Ilva SUGNY : Je voulais simplement rappeler qu'en France l'égalité est un droit fondamental, qu'elle est inscrite dans la Constitution et qu'elle est encadrée par la loi. Donc on pourrait s'attendre à une égalité réelle. Pourtant la réalité est inégalitaire. Oui, il y a des inégalités dans le sport, oui il y a des inégalités salariales, oui il y a des inégalités domestiques, oui il y a des inégalités dans les représentations politiques. On constate dans la pratique, pour en revenir au sport, que les filles ne pratiquent quasiment plus de sport à partir de 12 ans, que certaines structures sportives sont dédiées spécifiquement aux garçons, que certains sports sont typiquement masculins, d'autres typiquement féminins. Il faut comprendre pourquoi et essayer de faire évoluer les pratiques. Une fois ceci dit, que fait-on ? Une fois le constat énoncé, que fait-on ? La question de l'égalité doit irriguer chacune des politiques publiques que la Ville veut promouvoir. En accord avec plusieurs délégations nous allons mettre en place un plan municipal en faveur de l'égalité des droits. Au-delà des clivages politiques et au-delà des postures, j'ai la naïveté de croire que chaque homme et chaque femme de cette assemblée sera à mes côtés le moment venu.

M. LE MAIRE : Merci Ilva, tu as raison, il y a des inégalités dans beaucoup de domaines, y compris dans le sport.

M. Laurent CROIZIER : Deux points, le premier je ne participerai pas au vote pour le club de basket étant membre de son conseil d'administration, le BBC. Deuxième chose, ayant participé à la rédaction du programme sport de la liste «Besançon il est temps», il était noté dans cette lettre, à niveau sportif et à budget de fonctionnement équivalents, budget de fonctionnement c'est-à-dire hors salaires, c'est-à-dire...

M. LE MAIRE : Si les salaires ne sont pas dans le fonctionnement, alors là excusez-moi.

M. Laurent CROIZIER : ...qu'il était anormal que deux équipes qui aient les mêmes frais en terme de déplacement et d'arbitrage soient subventionnées à la même hauteur.

M. LE MAIRE : Tout d'abord merci pour ce que vous venez de dire parce que vous confirmez bien que dans la lettre de M. GROSPERRIN, effectivement on parlait des frais de fonctionnement, alors si vous avez une conception des frais de fonctionnement sans les salaires, excusez-moi, là il ne reste pas grand-chose.

M. Laurent CROIZIER : Je n'ai pas perdu une occasion de me taire puisque cette règle a été apportée par le MODEM, je suis bien placé pour en parler.

M. LE MAIRE : Je dis que dans la lettre là il y avait du juste quand on disait c'est à niveau égal. Alors dites-moi voir ce que c'est si les salaires ne sont pas dans le budget de fonctionnement, ce n'est pas dans l'investissement quand même. Alors vous me confirmez ce que je disais. Merci de cette confirmation. Écoutez, chacun jugera si les salaires ne sont pas du fonctionnement. Dans le budget de la Ville vous verrez si les salaires ne sont pas dans le budget de fonctionnement. Là vous avez une conception de la gestion publique vraiment particulière. Je ne répéterai pas ce que je viens d'entendre à côté de moi mais c'est vrai, tu as un peu raison quand même.

M. Abdel GHEZALI : Tout d'abord on sait que le sport de haut niveau c'est toujours un sujet où il y a de la passion, et donc j'entends bien tout ce qui a été dit ce soir et on avait déjà ces débats-là auparavant. D'abord dans un premier temps je voudrais saluer, comme ça a été fait, l'implication des dirigeants responsables qu'on a d'une manière générale sur le sport de haut niveau mais aussi sur le sport amateur à Besançon car, comme vous le savez, il y a une dizaine d'années on a eu des résultats qui étaient peut-être brillants mais on avait aussi les déficits ! Je veux vraiment saluer l'ensemble des dirigeants en commençant par les présidents ou les présidentes mais évidemment tous les dirigeants et tous les bénévoles autour de ce sport, autour de cette activité. Je veux tout d'abord vous dire que la présentation de ces subventions s'adresse à tous les clubs, à l'ensemble du club, à l'ensemble de l'association et je ne voudrais pas qu'on croie qu'en parlant de ces subventions on s'adresse uniquement à l'équipe phare, c'est vraiment l'ensemble du club qui est soutenu par la Ville. On sait que 80 % de ces subventions vont en moyenne au sport amateur même pour ces clubs qu'on dit de haut niveau. Concernant le contrat de développement sportif, au niveau de la Ville de Besançon on a retenu deux axes importants : un premier axe sur l'action formation et l'implication du club dans la vie de la cité qui est pour nous quelque chose d'important à travers les différentes manifestations qu'il peut y avoir à Besançon car, comme vous le savez, il y a évidemment des clubs phares mais il y a aussi toute une vie autour de ces clubs dans la vie de la cité. Ça c'est le premier axe qui pour nous est important, qui pour nous est très fort, l'axe action formation et l'implication du club dans la vie de la cité.

Deuxième axe, bien sûr, c'est le niveau de jeu et l'équipe phare et évidemment que le niveau de jeu et l'équipe phare doivent être pris en compte dans l'attribution de subventions par rapport à ces associations. C'est dans ce cadre-là qu'on oriente une politique sportive et pas seulement sur l'équipe phare qui évidemment est une partie importante, mais qui est une partie de ces associations. Donc on accompagne bien par le biais de ces subventions l'ensemble des équipes et non pas une seule équipe. Ainsi on prend en compte le nombre de licenciés, le nombre d'équipes et donc le projet associatif qui est au cœur de nos priorités.

Concernant ces différents clubs, ceux qu'on appelle les clubs élites qui concernent l'ESBF et l'ESBM, j'entends tout ce qui a été dit. Evidemment qu'on est aussi attentif que l'ensemble des élus ici ce soir pour accompagner au mieux l'ESBF. Sachez quand même que l'ESBF, avec la proposition qui vous est faite ce soir de 380 000 € en D2, alors quand on avait travaillé les dossiers on maintenait toujours l'hypothèse d'un maintien en D1, ce qu'on souhaitait de l'ESBF mais aujourd'hui on sait que l'ESBF évoluera en D2. Avec les débats qu'on a ce soir on pourrait croire que Besançon abandonne l'ESBF.

Je ne reviens pas sur l'histoire de ce club avec l'ensemble des licenciés -pour l'ESBF environ 250 licenciés- et donc on n'abandonne pas et la proposition des 380 000 €, Monsieur FAGAUT quand vous dites c'est une erreur, que quelque part on abandonne ce n'est qu'un one shoot, non on veut travailler dans la durée avec l'ensemble des clubs et aussi avec l'ESBF. En tout cas l'ESBF sera dans les trois clubs de D2 au niveau national à être le plus aidé par les collectivités locales en l'occurrence par la Ville de Besançon. Pour exemple, alors vous allez me dire qu'on peut prendre d'autres exemples avec Cannes, mais par exemple Dijon qui évoluait en division 2 l'an dernier et qui remonte sportivement en D1 avait une subvention du Grand Dijon et de la Ville de Dijon -enfin du bloc communal- de 280 000 €. Et avec cela il est monté, donc évidemment que la subvention est un élément important pour conduire un projet associatif mais ce n'est pas le seul élément. Donc vraiment, en attribuant 380 000 € de subvention à l'ESBF, la Ville de Besançon se donne les moyens d'accompagner le club pour qu'il retrouve la D1 très rapidement, l'année prochaine au mieux. Par rapport à ces 380 000 € je voudrais quand même signaler qu'en 2009/2010, quand l'ESBF évoluait en D2, l'attribution de la Ville de Besançon était de 300 000 €, 2009/2010 ce n'est pas très loin et la saison 2010/2011 lorsque l'ESBF évoluait en D1, sa subvention était de 350 000 €. Tout ça pour vous dire qu'évidemment on tient compte de la parité, on tient compte de tous ces éléments mais on tient compte aussi, puisque c'est le deuxième axe sur lequel on travaille, de l'équipe phare et du niveau de jeu. Comme on l'a dit on souhaitait que l'ESBF se maintienne en D1, elle descend en D2. Ce que j'entends évidemment en tant qu'Adjoint au sport et en tant qu'élu c'est qu'on voudrait toujours maintenir des subventions. Sachez quand même que dans ce rapport d'autres équipes évoluent à un niveau supérieur, parlons par exemple du club de foot du Racing Besançon, la subvention passera de 60 000 € à 120 000 €. Ils évolueront en CFA2.

Parlons du basket, il y a deux clubs de basket que nous soutenons aussi ce soir et quand on parle de parité, les deux clubs à niveau égal seront soutenus à hauteur de 55 000 € pour le Besac et pour le BBC. Donc évidemment c'est un projet global avec différents critères, différents paramètres qui nous permettent d'accompagner ces clubs. C'est comme si, pour certains, peut-être pas pour tous, l'équipe de foot féminine de Besançon avait loupé d'un match la montée en division 2 nationale, ce qui aurait été dommage. Par rapport à cela il aurait fallu que par souci de parité ou d'équité, dire Besançon équipe féminine au niveau du football avec toutes les qualités d'encadrement, toutes les qualités au niveau du sport, de la pratique du jeu, on mettrait combien ? 300 000 €, 400 000 €, ce n'est pas ce que nous demandaient les clubs. Avoir une vision simplement à titre de niveau n'est pas valable dans l'ensemble d'un projet associatif. Nous on est vraiment sur le projet associatif avec l'implication, la formation pour l'ESBF et l'ESBM. Sur le critère de la subvention au secteur amateur on sera à 15 000 €, autant pour l'ESBM que pour l'ESBF. Pour la subvention au niveau du secteur des actions de formation, l'ESBF et l'ESBM auront de la part de la Ville la même subvention, c'est-à-dire 125 000 €. Oui il y a une différence qui va se faire sur le niveau de jeu, le niveau de l'équipe phare, le niveau de la subvention de la Ville mais en tout cas on est bien dans cette logique d'accompagner au mieux l'ensemble de ces clubs avec un projet cohérent en accompagnant une association, un club dans son ensemble pour leur permettre de pouvoir avoir un objectif de remontée et aujourd'hui avec cette subvention de 380 000 € pour l'ESBF, la Ville de Besançon donne les moyens à ce club de pouvoir remonter le plus rapidement possible en division 1.

M. Pascal BONNET : Déjà je trouve important, Abdel l'a évoqué mais j'y reviens, de parler aussi du Racing Besançon qui retrouve le Championnat de France après tout ce qu'il a pu connaître et grâce à l'engagement des dirigeants, grâce au soutien de la Ville à un moment difficile et grâce aussi à l'implication de jeunes joueurs qui ont défendu leurs couleurs et c'est bien qu'on parle du Racing aujourd'hui sans avoir de soucis financiers. Après je crois que la comparaison entre le Racing féminin et l'ESBF ne me paraît pas vraiment adaptée parce que pour revenir à l'ESBF on parle là d'un club qui a gagné une Coupe d'Europe, qui est le club emblématique en matière de sport collectif de la Ville de Besançon, on est dans un contexte comtois où l'ESBF et le FC Sochaux -ça nous concerne moins

directement- sont descendus, donc il n'y a plus de club d'élite en matière de sport collectif et l'ESBF est quand même un marqueur important pour la Ville. Je ne comprends pas pourquoi on nous parle de volonté de parité et qu'on refuse cette parité. A même niveau de championnat, les subventions ne sont pas paritaires parce qu'il y a sport masculin d'un côté, sport féminin de l'autre. Et je partage plutôt la position de Christophe LIME là-dessus, je ne comprends pas très bien d'ailleurs l'intervention de Mme la Conseillère déléguée aux égalités parce que vous nous dites qu'il va y avoir un plan global mais avant de faire un plan global, respectez déjà l'égalité entre les clubs masculins et féminins en matière de hand, il suffit de le faire dès aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il vous l'a expliqué.

M. Pascal BONNET : On m'a déjà expliqué que le niveau moyen des budgets en D1 féminin était au niveau de la D2 masculine donc c'est normal, d'après la Ville, qu'on donne autant à un club de D1 féminin que de D2 masculin, donc quand le féminin est en D2 on lui donne moins que le masculin. Si on raisonne en terme de budget global moyen de la division, donc on nous dit on va avoir un club qui sera dans les meilleurs budgets de division 2 mais le but c'est d'avoir un club qui ait, comme ça a été évoqué par Laurent CROIZIER, un budget qui lui permette de monter et de se pérenniser et donc plutôt raisonner encore en budget de division 1 d'une part, en terme de volonté sportive mais aussi en terme de respect de la parité et une bonne fois pour toutes mettre au même niveau les clubs indépendamment du contexte des championnats, dans la logique de Besançon qui respecterait la parité dans une logique de discrimination positive.

M. LE MAIRE : Il vous a déjà répondu, je ne vais pas refaire la réponse une nouvelle fois. Je sais que vous ne voudrez pas entendre raison mais que voulez-vous que je vous dise, on ne va pas refaire le débat deux fois.

M. Ludovic FAGAUT : Par rapport aux propos de M. GHEZALI en ce qui concerne le BBC et le Besac on ne va pas revenir sur l'histoire puisqu'il me semble que vous avez été repoussé dans vos retranchements, Monsieur FOUSSERET, juste avant les élections municipales, donc c'est très bien d'ailleurs que les subventions entre le Besac et le BBC soient rééquilibrées. En ce qui concerne les critères que vous avez donnés, action de formation, implication dans la vie de la cité et niveau de jeu de l'équipe phare, il faudra m'expliquer comment l'ESBF et l'ESBM se distinguent sur ces critères que vous venez d'énoncer. Pour moi ils sont à niveau équivalent. Après, en terme de parité je crois aussi qu'elle n'a pas été respectée sur la mandature précédente, puis quand vous dites que le Grand Dijon donne une certaine subvention qui est inférieure à celle que Besançon peut donner l'année prochaine, ce n'est pas une fatalité non plus de regarder ce qui se passe chez les autres. Contentons-nous déjà de notre ville, des subventions que l'on peut donner aux clubs et dernièrement, en ce qui concerne le niveau de jeu, j'espère que je n'ai pas mal entendu mais vous avez dit qu'il y avait une différence de subvention en fonction du niveau de jeu. J'espère que vous ne mettez pas en concurrence le niveau de jeu de l'ESBF et de l'ESBM.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le niveau de jeu mais le niveau de la division.

Mme Ilva SUGNY : Je vais essayer de répondre à M. BONNET. Avant d'arriver au sport de haut niveau il faut déjà pratiquer le sport tout simplement et il nous semblait judicieux de réfléchir à comment faire pour que les jeunes filles à partir de 12 ans investissent aussi les terrains de sport qui sont actuellement surtout occupés par des jeunes garçons, comment faire que des jeunes filles puissent aller vers des sports typiquement masculins et que par exemple un sport typiquement féminin comme la natation synchronisée puisse également s'ouvrir aux jeunes garçons. Donc il me semblait judicieux qu'il y ait une vraie réflexion là-dessus, commençons par la base, commençons à faire en sorte que les jeunes pratiquent le sport et après envisageons le sport de haut niveau.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET vous êtes déjà intervenu deux fois, si, donc je ne vous redonne pas la parole.

M. Patrick BONTEMPS : Il est difficile de réintervenir, je voudrais juste rappeler par rapport au handball féminin et à cette idée que tout le monde a en tête de retrouver ce club fréquenter l'élite du hand féminin français voire international. Simplement je crois que la vraie question du hand féminin aujourd'hui c'est le modèle économique. Les saisons précédentes la Ville a d'ailleurs largement porté le club féminin de handball à diverses reprises, à la fois dans les aides qu'elle a apportées de façon ponctuelle pour maintenir les budgets et également en allant défendre ce club au plus haut niveau à la fédération et au contrôle de gestion, je le rappelle. Mais la question qui est posée aujourd'hui c'est comment effectivement maintenir ce club de façon équitable et de façon durable au plus haut niveau ? Or le budget de l'ESBF était d'environ 1 M€, ce qui est un petit budget de D1. Et je rappellerai simplement que dans ce club 60 % -deux tiers du budget- étaient apportés par les collectivités, à savoir principalement la Ville de Besançon, la Région au titre du centre de formation et y compris le Département. Jusqu'à quel point des collectivités ont-elles à apporter un financement dans du sport qui est ce que j'appellerai du sport professionnel car il est intéressant que ce sport se soit professionnalisé pour garantir à ses joueuses effectivement un statut social qu'elles n'avaient pas, pour avoir de la transparence dans les financements des joueuses parce qu'auparavant c'était je dirais du n'importe quoi avec des redressements URSSAF permanents et c'est une bonne chose. Jusqu'à quel point le contribuable bisontin, régional, départemental doit-il financer du sport professionnel et quand on est déjà à deux tiers du financement d'un club en D1 féminin, je pense que là on est déjà à un niveau relativement important et la vraie difficulté c'est d'arriver à mobiliser un partenariat privé qui soit, certes le club le fait et le club affaire a fait un travail considérable mais je crois que ça n'est pas suffisant et c'est aussi d'arriver à apporter des recettes propres à ce club. Je vous rappellerai aussi que pour du sport professionnel la Ville de Besançon met à disposition des installations qui, si elles devaient être valorisées, feraient que c'est encore largement au-delà de ces 60 %, de ces deux tiers que la Ville aide le club.

M. LE MAIRE : Ce que je voudrais réaffirmer au terme de ces discussions, c'est le soutien total de la Ville au club, à ses joueuses et à ses dirigeants. On a des dirigeants de qualité dans l'ensemble de nos clubs, que ce soit le basket, le hand, le foot et les autres sports, des dirigeants de qualité conscients aussi des difficultés et je voudrais dire qu'on les soutiendra, d'ailleurs ils n'en doutent pas et j'espère très très vite que l'ESBF reviendra au plus haut niveau. Je mets donc ce rapport au vote, quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas. C'est le résultat d'une politique sportive globale, vous pouvez vous abstenir si vous le souhaitez, je peux bien comprendre les choses mais je ne dissocie pas les rapports. On ne va pas se mettre à saucissonner tous les rapports de subventions, une fois ça va mais on ne peut pas le faire à chaque fois. Donc je mets ce rapport au vote. Quels sont ceux qui votent contre ? Il n'y en a pas. Qui ne prend pas part au vote ? 10. Qui s'abstient ? 2. Les autres sont pour».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (4 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions et 10 élus dont M. CROIZIER n'ayant pas pris part au vote), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2014.